



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

1.1 Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée

QUE monsieur René Dufour, directeur général par intérim, soit nommé secrétaire d'assemblée.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-11-2024

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024
 - 3.1 Présentation offre de service Sophie de Courval
4. Correspondance
 - 4.1 Rapport habitation de la rencontre du 25 octobre avec la MRC sur la formation d'une coopérative.
Monsieur Romain et Nancy Fortin et à suivre en novembre et décembre
 - 4.2 Lettre de madame Francine B Ferland
5. Administration
 - 5.1 Pour information : Révision du plan de développement
Politique familiale et des aînés
 - 5.2 Pour information : Prochain bulletin d'informations
 - 5.3 Reporté : Entente GRAVIR
 - 5.4 Suivi - Vente de calendriers « Élections 2025 au féminin plurielles »
 - 5.5 Montants de réserve à considérer
 - 5.6 Pour décision / Calendrier des séances plénières et ordinaires pour l'année 2025

- 5.7 Pour information / Règlement sur la régie interne des séances du conseil. -
- 5.8 Munys – Tableau de bord de la gestion municipale
- 6. Déneigement - Contrat signé
- 7. Sécurité publique et civile / Nil
 - 7.1 Suivi / Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024
 - 7.2 Pour information et suivi / Réseau Internet à la caserne et OTJ
- 8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Lettre Janie-Roy-Mailloux – Chalets Rang 9 – Suivi et étapes à suivre
 - 8.2 À suivre - demande de soumission pour le cirage du plancher de l'église reporté en 2025
 - 8.3 Pour information : Remplacement de la tourbe Écoflo par Premier Tech et la municipalité 14/80 complété
- 9. Aqueduc – égout – matières résiduelles / Nil
 - 9.1 Adoption du budget de la régie des matières résiduelles
 - 9.1A Adoption / Résolution Répartition des quotes-parts
- 10. Urbanisme
 - 10.1 PAVL / Suivi
 - 10.1A Résolution / Offre de services de Bouchard – Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pavage d'un secteur sur le 5e rang est
 - 10.2 Résolution – Entente d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par le matricule 6974_17_2235.00_0000
 - 10.3 Résolution - Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur avec le matricule 6875_53_0946.00_0000
 - 10.4 Résolution – Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme.
 - 10.5 Résolution TECQ -Offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis du remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale Est.
 - 10.6 Présentation / Résidence pour Artistes par Étienne et Nicolas
 - 10.7 Demande de dérogation mineure Gérald Landry (Permis 2024-0040)
 - 10.8 Rencontre CCU Règlement cadre
- 11. Comptes à payer (oct. 2024)
- 12. Terrain de jeux- Suivi
- 13. Activités communautaires
 - 13.1 Compte-rendu / Inauguration de la bibliothèque Anita Boudreau et du salon Frederick Toner.
 - 13.2 Pour information Ouverture de la période des fêtes événement le 1^{er} décembre
- 14. Divers
 - 14.1 Suivi / Participation des conseillers aux comités
 - 14.2 Pour information / Art public / Suivi
 - 14.3 Brochure Anita Boudreau et Frédérick Toner
 - 14.4 Piscine du Cegep de la Pocatière
 - 14.5 Lettre et résolution d'appui / Carrefour 50 + du Québec
- 15. Deuxième période de question
- 16. Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

02-11-2024

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté

SUR PROPOSITION DE RENAUD OULLET

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

3.1 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Sophie de Courval - offre de services

4- CORRESPONDANCE

4.1 Rapport habitation de la rencontre du 25 octobre avec la MRC sur la formation d'une coopérative.

Une rencontre à titre informatif a eu lieu le 25 octobre avec monsieur Romain et madame Nancy Fortin de la MRC de Kamouraska et un suivi sera fait en novembre et décembre 2024.

4.2 Lettre de madame Francine B Ferland

Madame Ferland demeurant dans le rang 6 demeure la possibilité de faire vider sa fosse aux quatre ans; elle veut également de l'information quant à l'usage de toilettes sèches.

Après vérification auprès de la MRC, il s'agit d'une obligation du Q.2 r.22 de faire vidanger une résidence principale 1 fois au 2 ans.

13. **Vidange:** Une fosse septique visée au deuxième alinéa de l'article 9.1, à l'article 10 ou à l'article 11 qui est utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Une fosse septique visée au deuxième alinéa de l'article 9.1, à l'article 10 ou à l'article 11 qui est utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.

La toilette sèche, ça nécessiterait un plan du technologue, ce qui est dispendieux, et ça ne ferait pas en sorte qu'on pourrait espacer la vidange.

Ça fait aussi partie de notre règlement municipal No 2016-219

5- ADMINISTRATION

5.1 Pour information / Révision du plan de développement et Politique familiale et des aînés

Une démarche est en cours pour former le comité.

5.2 Pour information : Prochain bulletin d'informations

Un bulletin sera envoyé le ou vers le 5 novembre en distribution générale à la population de Saint-Joseph-de-Kamouraska. Il sera également publié sur les pages FB de la municipalités et Gens de St-Joseph.

Il couvrira les points suivants :

- Suivi politique familiale et plan de développement ; Invitation aux citoyens intéressés à se joindre à un comité pour l'analyse et la préparation d'une ébauche pour le PDL et la politique familiale et des aînés
- Publication concernant l'activité du temps des fêtes le 1^{er} décembre
- Heures d'ouverture de la bibliothèque
- Annonce de l'assemblée générale de GRAVIR
- Publication concernant les cours d'anglais débutant le 13 novembre.
- Concert Fondation André-Côté le 14 décembre 2024

5.3 Reporté : Entente GRAVIR – Signature du protocole de service pour l'utilisation du centre communautaire de l'Église

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Une rencontre aura lieu le 9 novembre à midi avec monsieur Clément Clerc de GRAVIR afin de finaliser l'entente et l'entérine à la séance du 2 décembre.

5.4 Pour information: calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles »

Il reste environ une quinzaine de calendriers à vendre

5.5 Pour information : Montants de réserves à considérer

Les montants de réserves à prévoir au budget pour les différents sites ou projets de la municipalité seront à considérer en novembre prochain.

- Caserne
- Édifice municipal
- Église – Noircir le toit de l'église ± 8K\$
- Patinoire

03-11-2024

5.6 Pour adoption / calendrier 2025 des séances plénières et publiques

ATTENDU QUE qu'un calendrier des séances doit être adopté par résolution pour l'année à venir ;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le calendrier des réunions de 2025 suivant :

**CALENDRIER 2025 / SÉANCES PLÉNIÈRES ET SÉANCES ORDINAIRES
Saint-Joseph de Kamouraska**

	SÉANCES PLÉNIÈRES	SÉANCES ORDINAIRES
ENDROIT	Salon Frederick Toner	Église
Heure	19 h 30	19 h 30
JANVIER	Lundi le 6 janvier	Lundi le 13 janvier
FÉVRIER	Lundi le 27 janvier	Lundi 3 février
MARS	Lundi le 24 février	Lundi le 3 mars
AVRIL	Lundi le 31 mars	Lundi le 7 avril
MAI	Lundi le 28 avril	Lundi le 5 mai
JUIN	Lundi le 26 mai	Lundi le 2 juin
JUILLET	Lundi le 30 juin	Lundi le 7 juillet
AOÛT	N/A	Lundi le 4 août
SEPTEMBRE	Lundi le 25 août	Lundi le 8 septembre
OCTOBRE	Lundi le 29 septembre	Lundi le 6 octobre
NOVEMBRE	Lundi le 27 octobre	Lundi le 10 novembre
DÉCEMBRE	Lundi le 24 novembre	Lundi le 1er décembre
		Lundi le 15 décembre 2025 (Adoption du budget 2026)
		Lundi le 17 novembre 2025 - Séance de travail budget 2026
		Lundi le 24 novembre 2025 (en même temps que la plénière) Séance de travail budget 2026
		Lundi le 8 décembre 2025: Séance de travail budget 2026

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

5.7 Pour information / Règlement sur la régie interne des séances du conseil.

Les membres du conseil municipal doivent prendre connaissance du règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal. Ce règlement devra être adopté à la séance du 2 décembre 2024.

5.8 Pour information / MUNYS – Tableau de bord de la gestion municipale

MUNYS est un outil permettant la gestion du calendrier des obligations légales et réglementaires des municipalités.

- Pour avoir y accès, la municipalité doit être membre de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) ; le coût est de 939\$ + taxes incluant la formation en ligne.
- Le coût d'activation initial de MUNYS est de 405 \$ et les frais annuels sont de 325 \$.
- L'option assurances est de 485 \$ taxes incluses.

Le conseil souhaite s'y inscrire en janvier 2025, le suivi sera fait en ce sens en janvier 2025 et les frais seront inclus au budget 2025.

6. POUR INFORMATION - DÉNEIGEMENT

Le contrat a été signé avec Ferme Val-Moreau Inc. le 9 octobre 2024

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Suivi - Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024

Un travail de recherche est en cours et le dossier sera complété au cours de l'automne afin de combler nos besoins en matière de sécurité.

7.2 Pour information et suivi / Réseau Internet à la caserne

Le réseau ne fonctionne pas ; une demande de vérification et de correction sera faite à 6temti.

En attente de Tommy – passera le 31 octobre.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Suivi / Lettre Janie Roy- Mailloux – Chalets Rang 9 / Possible avis de non-conformité

Une visite conjointe a été effectuée par madame Roy-Mailloux et monsieur Pierre Villemure le 25 septembre et l'absence d'installation septique a été constatée.

Voir les deux photos et un avis d'effraction (non-conformité) devrait être envoyé possiblement d'ici la séance

8.2 Pour information : une demande de soumission pour le cirage du plancher de l'Église

Suivi lors de la prochaine séance et sera inclus au budget 2025.

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

04-11-2024

9.1 Adoption du budget de la régie des matières résiduelles

ATTENDU QUE le territoire de (la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 468.34 de la Loi sur les cités et villes et 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et l'a transmis, pour adoption, à toutes les municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence, avec une estimation de leur contribution pour ledit exercice;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ou les membres du conseil de la MRC de Kamouraska ont pris connaissance dudit budget et de ladite estimation à leur satisfaction;

**IL EST PROPOSÉ PAR : RENAUD OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

D'ADOPTER le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska tel que soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 3 799 014 \$, se traduisant Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska par une quote-part de 46 631\$, payable à même les prévisions budgétaires 2025 de la Municipalité.

05-11-2024

10. URBANISME

10.1 PAVL – Volets Redressements-Exercices financiers 2024-2026

En attente du ministère pour les travaux, dossier à suivre en janvier.

10.1A Résolution / Offre de services de Bouchard – Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pavage d'un secteur sur le 5e rang est.

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à la réfection du pavage d'un secteur sur le 5^e rang est en 2026, entre le #282 et le #145, pour une longueur de 3.22k;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis nécessaires aux fins de cette réfection;

ATTENDU QUE les coûts de l'offre de services comprenant la mesure de terrain, la conception, l'élaboration des plans et devis, de l'élaboration des bordereaux de soumission et d'estimation et de la demande d'aide financière au PAVL s'élèvent à 4980\$ avant taxes, soit de 5725.76 taxes incluses;

ATTENDU QUE les tâches suivantes ne sont pas comprises dans l'offre de services : l'analyse des soumissions, la réunion de démarrage et de fin de chantier, l'attestation de travaux;

QUE la municipalité accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil;

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, à signer ladite offre de services.

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10.2 Pour information et suivi – Ententes d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par les matricules 6974_17_3955.00_0000, 6974_17_0819.00_0000, 6974_17_2235.00_0000

Les ententes avec les matricules 6974 17 3955.00 0000 et 6974 17 0819.00 0000 ont été signées.

La demande de signature a été faite pour le matricule 6974_17_2235.00_0000. Le propriétaire a été convoqué par lettre pour une rencontre prévue le 4 novembre à 18 h et pour la signature de l'entente.

Entente signée par le propriétaire le 4 novembre 2024

06-11-2024

10.3 Résolution / Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur. Entente matricule 6875_53_0946.00_0000

ATTENDU QUE madame Lucie Dumont est la propriétaire de la portion du terrain visé par cette entente soit une partie du lot 5 170 745, plus

spécifiquement la partie située à l'est de la route de l'église bordant la rivière du Loup, à proximité du pont;

ATTENDU QUE la Municipalité n'utilisera que la partie du lot 5 170 745 tel qu'indiqué sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE la Municipalité défraiera annuellement un coût de location équivalent au solde net du montant de la taxe foncière du terrain ci-haut mentionné, après la contribution du M.A.P.A.Q. (à titre de référence le montant net de la taxe foncière en 2024 était de 114,05 \$);

ATTENDU QUE la Municipalité fournira à la propriétaire un certificat d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la propriétaire autorise la Municipalité à utiliser cette portion de terrain pour y installer un quai et y aménager, de façon sommaire, une mise à l'eau des embarcations sans moteur, ainsi qu'un escalier pour les plaisanciers;

QUE la Municipalité s'engage à retirer toutes ses installations à la demande de la propriétaire et ne plus utiliser le terrain, si cette dernière désire mettre fin à l'entente. Advenant ce cas, la Municipalité cessera le paiement de la location annuelle et annulera le certificat d'assurance;

QUE La propriétaire permet à la Municipalité de travailler et d'améliorer le terrain afin d'y installer ses équipements;

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre mairesse et monsieur Pierre Villemure inspecteur, à signer l'entente avec le matricule;

QUE la présente résolution annule et remplace toute résolution précédente dans ce dossier.

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

07-11-2024

10.4 Résolution – Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme.

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska dispose d'un service d'inspection pour ses territoires non organisés de façon à s'assurer, notamment, de l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska fournit ce service à différentes municipalités locales depuis de nombreuses années;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les ententes antérieures de façon à clarifier les rôles et responsabilités de chacun et de revoir les modalités de partage des coûts;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu de convenir d'une entente par laquelle la MRC de Kamouraska accepte de fournir aux municipalités locales participantes le service visant à assurer l'application de la réglementation d'urbanisme notamment quant à l'émission des permis, à l'inspection, etc., et ce, selon ce qui est indiqué à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme*;

ATTENDU QUE dans ladite *Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme*, la MRC de Kamouraska agit à la fois à titre de municipalité locale participante à l'égard de ses territoires non organisés (TNO) et à titre d'organisme régional fournissant les services prévus à l'entente;

ATTENDU QUE les municipalités participantes et la MRC de Kamouraska désirent donc se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) afin de conclure une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme a été déposée et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse et monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à signer, telle que rédigée, l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme avec la MRC de Kamouraska, la Municipalité de Kamouraska, la Municipalité de Mont-Carmel, la Municipalité de Rivière-Ouelle, la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, la Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, la Municipalité de Saint-Pacôme, la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph de Kamouraska autorise également madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

08-11-2024

10.5 Résolution TECQ -Offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis du remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale Est.

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder au remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale Est, à partir de la route de l'Église jusqu'au #282 et que la longueur est estimée à 350 mètres;

ATTENDU QUE les travaux seront financés par le TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis nécessaires aux fins de ce remplacement de l'égout pluvial;

ATTENDU QUE les coûts de l'offre de services comprenant l'arpentage, la conception, l'élaboration des plans et devis, de l'élaboration des bordereaux de soumission et d'estimation s'élèvent à 12 240\$ avant taxes, soit de 14 072.94\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les tâches suivantes ne sont pas comprises dans l'offre de services : l'analyse des soumissions, la surveillance en chantier et au bureau et l'attestation de travaux;

ATTENDU QUE la municipalité devra mandater une firme spécialisée pour l'inspection par caméra et l'étude géotechnique et la caractérisation des sols;

QUE la municipalité accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil;

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, à signer ladite offre de services.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10.6 Pour présentation / Résidence pour Artistes (Voir courriel de Janie)

Étienne et Nicolas viendront présenter leur projet.

Après vérification avec la MRC, il n'y a pas de droit acquis pour cette construction. Possibilité de dérogation ???
Il y a un règlement municipal 181-2022 à regarder.
Le terrain n'est pas plus petit que certains terrains déjà construits dans le même secteur.

10.7 Demande de dérogation mineure – Gérald Landry (Permis 2024-0040)

Rencontre du CCU requise pour approbation au plus tard à la séance du 2 décembre (voir document sur le nuage)

10.8 Rencontre CCU – Règlement cadre

Le CCU doit se rencontrer concernant la refonte du règlement-cadre de zonage

09-11-2024

11 – COMPTES À PAYER (pour le mois d'octobre 2024)

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

APPUYÉ PAR RENAUD OUELLET

Les comptes à payer s'élèvent à 47 420.85 \$

Les comptes incompressibles s'élèvent à 1 503.85 \$

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

12. POUR INFORMATIONS / TERRAIN DE JEUX- BILAN

13. ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

13.1 Pour compte-rendu / de la bibliothèque Anita Boudreau et du salon Frederick Toner.

Entre 35 et 40 personnes ont assisté à l'inauguration. Un communiqué sera envoyé au Placoteux et publié sur la page FB et Gens de Saint-Joseph la semaine prochaine.

La reddition de compte au montant de 1500\$ avec la MRC sera aussi faite la semaine prochaine.

13.2 Ouverture de la période des fêtes le 1^{er} décembre

6tem Ti a procédé à l'installation du système de son le 31 octobre.

- Illumination de l'arbre
- Haut-parleurs dans le café et l'église (Tommy) en marche
- Chorale (Carole Charest & Chantal Pelletier)
- Café et boissons chaudes seront servis

14. DIVERS

14.1 Pour suivi / Participation des conseillers aux comités

À revoir en décembre :

- Bibliothèque : Manon Guérette
- Comité de développement (GRAVIR) : Francis Boucher
- Matières résiduelles : Charles Montamat
- Plan de développement, politique familiale et vie communautaire : Jérémy Huckle
- Travaux publics : Michel Bélanger pour le rasage des fossettes
- Renaud Ouellet : Hygiène du milieu pour la vidange des fosse et l'entretien des pompes

14.2 Pour Information / Arts Publics

Monsieur Francis Boucher a partagé des photos des emplacements choisis par la municipalité avec l'artiste Miguel Forest, avec l'appui et en accord avec le citoyen.

Le contrat entre la municipalité et la MRC ET le citoyen et la MRC sera rédigé par Catherine Charest Gagné greffière à la MRC et la MRC se chargera de la signature

14.3 Brochure Anita Boudreau et Frédérick Toner (Projet de Francine Anne)

Projet de Francine Anne

- Monter et faire imprimer brochure petit format sur la création et l'évolution de la bibliothèque et la participation de monsieur Toner dans la municipalité de St-Joseph en collaboration avec monsieur Toner.
- Cette brochure serait remise aux citoyens et visiteurs qui viendront à la bibliothèque et aux enfants aussi.
- Explorer la possibilité d'obtenir du financement ou une commandite

14.4 Piscine du CEGEP de La Pocatière

Reporté à la prochaine séance

11-11-2024

14.5 Lettre et résolution d'appui / Carrefour 50 + du Québec

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club des 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska anime notre communauté et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du club des 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska considère que le maintien des activités du Club 50 ans plus sont essentielles et s'intègrent dans sa politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE, depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du Club des 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus.;

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, à signer, au nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche,

afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec;

QU'une copie de cette lettre soit transmise à monsieur Richard Charest, président du Club des 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska et à madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

15 – Deuxième période de questions

Il n'y a aucune question.

16- Clôture de la séance

21 H 15

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Secrétaire d'assemblée et directeur
général par intérim.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général par intérim et greffier-trésorier